



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

HARIS MARS 2021

Numéro 001



Éditée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

(Bouaké- Côte d'Ivoire)

**Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)**

N°001 mars 2021

**Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines
(ASRIESA)**

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître-assistant d'Histoire
des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire

économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

- M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)
- KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)
- **Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)
- Jean-Noël LOUCOU**, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)
- KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)
- Francis AKINDES**, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)
- ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)
- SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)
- Ousseynou Faye**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)
- Samba Diakité**, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)
- Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)
- ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)
- GBODJE Sékré Alphonse**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**Batchana Esohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

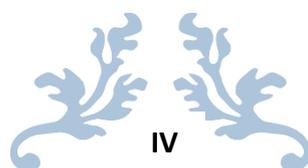
-**Ernest YAObi**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

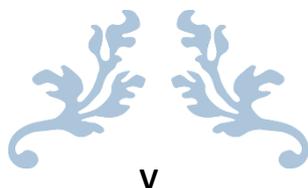
-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 3 fois dans l'Année : Mars, Juin et Décembre. Les publications de Juin et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Etienne KOLA

Les Droits Humains entre Universalisme et Particularisme : Quelle réalité dans l'application des Textes ?.....7-19

Aristide EDZEGUE MENDAME

Le Droit International et le recours abusif à la force : Légitime défense ou prétexte de maintien du statu quo des puissances.....20-29

SILUE Nahoua Karim & AMANI Kouadio Parfait

La punition du crime de guerre et l'avènement des juridictions pénales internationales 1945-2002.....30-45

DOBÉ Elie Deklek

L'intangibilité des frontières coloniales, un rempart à l'éclatement des Etats africains.....46-61

Zinié Ella DIOMANDE

La nouvelle coopération au développement de l'Espagne en Amérique Latine.....62-78

Gli Modeste Franck MAH

Impacts de la crise militaro-politique de 2002 sur les relations entre les institutions de Bretton Woods et la Côte d'Ivoire.....79-91

YOBOUE Modeste

La manifestation hégémonique américaine au lendemain du 11 septembre 2001 sous l'Administration Bush.....92-105

Manzi T. KARBOU

La lutte contre le financement du terrorisme dans les politiques publiques dans la CEDEAO.....106-120





La lutte contre le financement du terrorisme dans les politiques publiques dans la CEDEAO

Manzi T. KARBOU

Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'État et les Mutations de l'Action Publique (LEREMAP), Faculté de droit et des sciences politiques, Université de Kara, Togo. karboumanzit@gmail.com

Résumé

S'exprimant devant les membres du Conseil de sécurité à l'occasion du vote historique de la résolution 2462 (2019) du 28 mars 2019, Vladimir Voronkov, le chef du Bureau de la lutte contre le terrorisme de l'ONU, faisait remarquer que « les attaques récentes dans le monde entier montrent que les flux financiers continuent d'atteindre les groupes terroristes par des moyens tant illégaux que légaux. Un effort concerté pour redoubler l'attention du monde sur la lutte contre le financement du terrorisme est donc crucial ». En Afrique de l'Ouest, ces groupes terroristes se financent de plusieurs manières, notamment à travers leurs relations avec les communautés locales. La recrudescence des attentats dans la région ouest-africaine et leurs modes opératoires trahissent une puissance grandissante et un niveau de préparation de plus en plus élevé des terroristes. Conscients de la nécessité d'une lutte concertée, 15 États de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont dotés, depuis 2000, d'un organe dédié à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux pour tarir les sources de financement des groupes terroristes : le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme (GIABA). Si les actions de ce Groupe sont remarquables dans les pays membres, ses résultats sont cependant mitigés. Faut-il y voir une insuffisance des actions menées par le GIABA ou la faiblesse structurelle de l'architecture régionale de lutte contre le financement du terrorisme ? Cette interrogation nous renvoie à la problématique de l'efficacité de la lutte engagée contre le financement du terrorisme par la CEDEAO. Il ressort de l'étude qu'il y a un maillage insuffisant entre l'action du Groupe et les politiques publiques des pays de la CEDEAO et l'absence quasi certaine d'une politique publique communautaire de lutte contre le terrorisme.

Mots-clés : Financement, CEDEAO, organisations terroristes, politique publique communautaire.

Abstract

Addressing the members of the Security Council on the occasion of the historic vote on resolution 2462 (2019) of 28 March 2019, Vladimir Voronkov, the chief of the United Nations Counter-Terrorism Office (UNOCT), noted that “recent attacks around the world show that financial flows continue to reach terrorist groups through both illegal and legal means. A concerted effort to redouble the world's attention on the fight against the financing of terrorism is therefore crucial”. In West Africa, these terrorist groups are funded in several ways, including through their relationships with local communities. In the face of the resurgence of terrorist attacks in the West African region and the operating methods used, it appears that the perpetrators of terrorist acts have a growing power and an increasingly high level of preparation. Aware of the need for a concerted fight, the fifteen (15) States of the Economic Community of West African States (ECOWAS) have set up, since 2000, an institution dedicated to the fight against terrorist financing and money laundering to dry up the sources of funding for terrorist groups: The Intergovernmental Action Group against Money Laundering and Terrorist Financing (GIABA). If the actions of this Group are remarkable in the member countries, its results are on the other hand mixed. Should this be an insufficiency of the actions carried out by GIABA or the structural weakness of the regional architecture in the fight against the financing of terrorism? This question brings us back to the issue of the effectiveness of the fight against the financing of terrorism by ECOWAS. The research shows that there is an insufficient link between the Group's action and the public policies of ECOWAS countries and the almost certain absence of a community public policy to combat terrorism.

Key words: Financing, ECOWAS, terrorist organizations, public policy, community public policy.

Introduction

Qu'il soit de type Al Qaida¹ avec l'affirmation d'une idéologie à défendre ou qu'il soit mené par ce que les institutions en charge de la question appellent « des loups solitaires », le terrorisme tire sa vitalité des fonds importants qui l'alimentent. Dans sa résolution historique 2462 (2019)² votée le 28 mars 2019, le Conseil de sécurité réaffirme l'importance de l'aspect financement dans la lutte contre le terrorisme en ces termes :

Le Conseil de sécurité demande aux Etats membres d'ériger en infractions pénales graves dans leur législation et leur réglementation internes (...) la fourniture ou la collecte délibérée, directe ou indirecte, de fonds, de biens financiers ou de ressources économiques ou financières dans l'intention d'utiliser ces fonds pour des actes terroristes³.

¹ Les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés par le groupe Al Qaida ont marqué, selon plusieurs spécialistes l'irruption d'une forme nouvelle, plus extrémiste et plus violente de terrorisme international. Paul Wilkinson écrit à cet effet en 2002, « Al Qaida est une forme de terrorisme bien plus impitoyable, bien plus dangereuse que celle qui défiait la sécurité internationale et la sécurité nationale des Etats dans les années 1970 et 1980, et jusqu'au milieu des années 1990. Et je crois que nous avons sous-estimé l'émergence de ce 'nouveau terrorisme' au milieu des années 1990 »

² Le 28 mars, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 2462 sur la lutte contre le financement du terrorisme, la première dédiée spécifiquement à cette problématique pourtant tout aussi ancienne que le phénomène du terrorisme lui-même. Le texte est en effet placé sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui autorise le recours à des sanctions en cas de non-respect de ses dispositions.

³ « Le Conseil de sécurité adopte une résolution pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme »

<https://news.un.org/fr/story/2019/03/103981>

Cette invite du Conseil de sécurité des Nations Unies aux Etats entraine trois questions : Qu'est-ce que le financement du terrorisme ? Qui finance le terrorisme international ? Et avec quels fonds ?

La définition exclusive de la notion de financement du terrorisme a des contours non tracés (comme celle du terrorisme elle-même) qui laissent libre cours à des allers et venues des différents éléments du concept. R. Labévière (2018) compare le financement du terrorisme à l'esprit de Hegel en l'identifiant à une essence disparaissante, c'est-à-dire une substance qui se dilue et finit par disparaître, absorbée par la vie quotidienne des hommes enfin libérés des obligations de la substance et de la reproduction. Pour lui, « le financement du terrorisme est certainement devenu l'essence disparaissante de notre modernité mondialisée ».

Dans la CEDEAO, la recrudescence des actes terroristes et les méthodes de plus en plus sophistiquées utilisées par les membres des groupes les plus actifs que sont Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), Al-Mourabitoun, Ansar Eddine, le Front de libération du Macina (FLM), Katiba Khalid Ibn Walid ou Ansar Eddine Sud, Boko Haram ou Etat islamique en Afrique de l'Ouest, invitent à réfléchir sur les sources de financement de ces différents groupes. Selon L. Napoleoni, (2005, p. 191), la mondialisation a offert aux organisations criminelles et armées l'occasion de bâtir et de partager des infrastructures économiques internationales, telles que les banques islamiques, les paradis fiscaux ou les économies des pro-Etats ». Il y a donc pour ces groupes une facilité à faire circuler argent et autres moyens de financement de leurs activités à travers une économie criminelle prospère.

Dans les pays de la CEDEAO, les organisations terroristes s'alimentent essentiellement des enlèvements et paiements de rançons, du trafic de drogue, du trafic des armes et de la contrebande de cigarettes. C'est ainsi que :

Les enlèvements et paiement de rançons auraient rapporté, entre 2007 et 2014, au moins 96 millions d'euros à AQMI, alors que sur la même période, l'organisation aurait empoché près de 15 milliards d'euros dans le trafic de cocaïne. (Fofana, 2016, p. 43)

Le terrorisme en Afrique de l'Ouest présente une spécificité de plus en plus affirmée qui doit également être convoquée à notre réflexion dans le cadre de cet article. En effet, on assiste :

À l'affirmation de mouvances gangstéro-djihadistes dont la violence revendiquée sous forme politique ne vise qu'à donner une façade respectable » ou un alibi idéologique à des groupes mafieux ou crapuleux. (Crettiez, 2000, p. 13)

C'est la « théorie des hybrides de la violence » dont l'un des tenants, J.-F. Gayraud (2017) faisait remarquer que « les auteurs des attentats commis en France et en Belgique en 2015 et 2016 proviennent presque tous du monde du gangstérisme. A l'origine, la grande majorité de ces terroristes sont originellement et essentiellement des criminels et des délinquants de droit commun.

C'est donc la diversité de sources (illicites et licites) qui a contraint les pays de la CEDEAO à penser à une mutualisation des efforts en vue de juguler le mal à la source en le privant de ses sources de financement.

Mais comment converger les efforts d'Etats aux réalités parfois différentes et ayant des niveaux très variés de risques d'attaques

terroristes dans une CEDEAO où les politiques publiques des Etats ne semblent répondre qu'aux exigences internes des Etats ?

Définie par Y. Meny et J-C. Thoenig (1989, p. 391),

Une politique publique se présente sous la forme d'un programme gouvernemental issu d'une autorité investie d'une puissance publique, dans un domaine spécifique de la société ou d'un espace géographique.

Conçue comme telle, l'on pourrait penser à l'existence d'une politique publique de la lutte contre le financement du terrorisme, tant ce mal gangrène et met à mal tout l'édifice d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Mais à quel point les politiques publiques dans la CEDEAO prennent-elles en compte la lutte contre le financement du terrorisme ?

La persistance des attaques terroristes et la fragilisation de plus en plus marquée des institutions chargées de la sécurité dans les pays de la CEDEAO prouvent pourtant que le terrorisme est un phénomène transfrontalier qui exige des réponses énergiques et coordonnées pour être efficaces. Cela paraît d'autant plus nécessaire au regard de l'imbrication de plus en plus croissante des sources illicites et licites, endogènes et exogènes de son financement. Bien qu'il embarque les Etats dans ce que B. Buzan (2007, p. 311) qualifie de « *complexe de sécurité* » c'est-à-dire une situation dans laquelle :

Un groupe d'Etats dont les soucis primordiaux de sécurité sont si étroitement liés que la sécurité d'aucun d'entre eux ne saurait être séparée de celle des autres.

Les Etats membres de la CEDEAO peinent encore à juguler le phénomène par ce que les politiques publiques ne

prennent pas encore suffisamment en compte la question. Les stratégies de lutte envisagées jusqu'ici, que ce soit au plan national ou régional, sont donc d'une efficacité relative soit parce qu'elles ne rentrent pas dans une logique de coordination assez structurée, soit parce qu'elles ne sont simplement pas adaptées.

1. Des politiques publiques nationales hésitantes

Une politique publique est selon Y. Mény et J-C. Thoenig, le « produit de l'activité d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale », autorité considérée comme un organe public régulier tel que l'Etat. C'est donc le bras agissant de celui-ci dans la résolution des problèmes publics de sa population. Or l'analyse des différentes politiques publiques élaborées par les Etats de la CEDEAO montre une certaine hésitation dans la production concrète des politiques publiques en rapport avec la lutte contre le terrorisme, ou lorsqu'elles existent, elles sont insuffisamment collectivistes.

1.1. La faiblesse conceptuelle des politiques sécuritaires nationales

Les failles conceptuelles des politiques sécuritaires dans les pays de la CEDEAO tiennent essentiellement à leur manque d'originalité et à l'exclusion quasi certaine des populations locales de leur élaboration.

1.1.1. L'extranéité des politiques de sécurité

Juste après leurs indépendances, les Etats africains en général ont fonctionné (et continuent de fonctionner pour certains d'entre eux) sur la base d'un corpus législatif hérité

de l'occident métropolitain. Pris dans le contexte de l'après-indépendance, cela peut paraître normal dans la mesure où les jeunes administrations postcoloniales avaient besoin de s'accommoder suffisamment avec la gestion de l'appareil d'Etat qui leur était désormais confié. Seulement, plus de 60 ans après, L. Delville (2018, p. 53) constate que « *le manque d'originalité dans les politiques publiques* » reste une réalité qui questionne l'élite africaine et sa volonté de s'affranchir de la domination idéologique héritée de la colonisation.

Toutefois, A. K. Saidou (2019) fait remarquer que :

Cette "exportation des concepts" ne remet pas en cause l'existence des politiques publiques en Afrique, malgré leur caractère internationalisé.

La lutte contre le terrorisme étant un enjeu majeur pour l'affirmation d'une stratégie nationale de développement et de sécurité, il aurait tout de même fallu qu'elle fasse l'objet d'un véritable plan stratégique quand on sait que les attentats terroristes sont commis (du moins le plus souvent) par des acteurs endogènes.

L'inexistence de tels plans dans la plupart des pays de la CEDEAO pose un véritable problème de réalisme dans la composante "sécurité" des politiques de développement même si toutefois, elle n'est pas synonyme d'une absence d'actions.

En effet, depuis la mort de Mouammar Kadhafi⁴ et la montée en

⁴ Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011 plusieurs pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à la plus grave crise sécuritaire de leur histoire. Quand le régime de Kadhafi est tombé, il y a eu un reflux de combattants touaregs dans le nord du Mali. Cela a déstabilisé la région. Les groupes terroristes sont dans le sud-ouest de la Libye où ils ont des liens avec ceux qui sont dans le Sahel. De plus, l'important arsenal d'armes de la

puissance des réseaux terroristes en Afrique subsaharienne, on assiste à des actions et mesures beaucoup plus concrètes prises par les Etats pour répondre efficacement au phénomène terroriste.

Au Burkina Faso par exemple, on note depuis l'attaque terroriste de janvier 2016, une série de mesures prises par les autorités pour accentuer les efforts de l'Etat dans la lutte contre ce fléau. A. K. Saidou (2019) cite entre autres mesures :

L'élaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, l'adoption d'un plan stratégique de réforme des forces armées et d'une police de proximité .

Il convient de souligner que le poids des partenaires techniques et financiers dans la plupart de ces mesures reste prépondérant. Il en est de même au Niger avec la mission "European Union Capacity Building Mission in Niger", (EUCAP Sahel Niger), en français "Mission de renforcement des capacités de l'Union européenne au Niger", financée par l'UE qui a appuyé l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité intérieure. De même, d'autres partenaires, notamment l'ONU, des Institutions spécialisées, des ONG et parfois d'autres Etats, apportent leurs expertises techniques et leurs appuis financiers dans l'élaboration des stratégies de lutte.

Dans ces conditions, les politiques sécuritaires adoptées et appliquées dans ces Etats subissent les influences d'un environnement qui leur est totalement externe et qui tentent tant bien que mal de s'adapter à leur terrain d'implémentation. Finalement, l'action publique en matière de lutte contre le terrorisme apparaît comme le résultat d'un transfert, domestiqué selon les

logiques et intérêts locaux. Même avec les prémices d'efficacité observées de part et d'autre, l'action gagnerait davantage en efficacité si elle laissait la part belle à la participation citoyenne à la lutte contre le terrorisme.

1.1.2. L'exclusion citoyenne

Les politiques publiques ont pour principale finalité la résolution d'un problème reconnu comme public. L'inscription sur agenda d'un problème passe généralement par des filtres car comme le souligne P. Hassenteufel (2010, p. 58) citant S. Hilgartner et C. Bosk :

Les autorités publiques ne peuvent mettre sur agenda l'ensemble des problèmes car l'attention publique est une ressource rare, dont l'allocation dépend de la compétition au sein d'un système d'arènes publiques.

La question de savoir si la lutte contre le financement du terrorisme passe obligatoirement par le filtre des problèmes publics ne devrait en fait ne même pas se poser. Il est donc regrettable qu'en tant qu'enjeu majeur de la société, cette lutte n'inclue pas suffisamment les citoyens pour qui ces politiques sont destinées et qui sont également les principales victimes des activités des organisations terroristes.

Pour Saidou (2019), dans le cas burkinabè par exemple, c'est « l'échec programmatique » du gouvernement Kaboré dans le domaine de la lutte contre le terrorisme qui semble expliquer la recrudescence des actes terroristes et la prospérité visible des activités des organisations incriminées. D'ailleurs, les appels incessants dans le pays pour une participation pleine et entière de la société civile dans les questions de construction des politiques sécuritaires, sont la preuve que les programmes nationaux ont échoué à convaincre et vaincre le mal. Il apparaît donc que l'absence ou parfois

Libye est tombé aux mains de groupes armés qui l'utilise pour s'imposer et déstabiliser la région.

l'exclusion de la société civile des débats sur la lutte contre la progression du terrorisme peut expliquer en partie le succès mitigé jusqu'ici enregistré par les Etats de la CEDEAO.

Lorsque dans des pays comme le Niger ou le Togo, les citoyens sont parties à la chose sécuritaire, là encore, ce sont des programmes pensés ailleurs qu'au niveau local qui les y amènent. Saidou (2019) constate à ce propos que :

Les paradigmes qui façonnent les politiques de sécurité s'élaborent toujours dans l'arène internationale à laquelle peu d'acteurs de la société civile ont accès ».

Pourtant, comme le fait remarquer J-F. Bayart (2019, p. 100), la gouvernance de l'Afrique saharo - occidentale est produite "par le bas" autant que "par le haut", et selon une logique ancestrale d'extraversion ».

Afin de combler cet écart, suggère :

Que des systèmes de rapportage des activités à base communautaire suspectes (groupes vigilants) soient mis en place pour alimenter les cadres nationaux et régionaux. (Oseiokyere 2010, p.27)

Pour lui, de tels systèmes augmenteraient la responsabilité collective pour protéger notre région et de ce fait prévenir le crime sous toutes ses formes.

1.2. La coopération interétatique en panne : réémergence des velléités sécuritaro-protectionnistes

Les Etats de la CEDEAO semblent depuis un moment, avoir accordé leurs violons pour faire face au phénomène terroriste. Cela s'illustre par les différents cercles d'action qui ont vu le jour au cours de ces deux dernières décennies et qui témoignent de l'urgence face au défi collectif de

l'antiterrorisme. Malheureusement les réponses individuelles des Etats dénotent d'engagements limités qui seraient liés à l'exercice des souverainetés.

1.2.1. La faiblesse des engagements collectifs

La lutte contre le financement du terrorisme est un défi qui ne peut être relevé que par une synergie d'actions et une approche globale avec un accent particulier sur la prévention et le règlement pacifique des différends. C'est un fait évident, bien connu des pays de la CEDEAO au regard des cadres normatif et institutionnel mis en place afin de combattre plus efficacement le phénomène. Que ce soit par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du terrorisme (GIABA), la Force en attente de la CEDEAO ou encore le G5 Sahel⁵, les initiatives foisonnent pour une lutte groupée contre le phénomène. Lors d'une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel en marge du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 25 septembre 2019, Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, dira à cet effet :

Je crois qu'il faut qu'on reconnaisse que la lutte contre le terrorisme mené par le G5 Sahel n'est pas seulement une question régionale ou africaine, c'est une question globale. Les forces

⁵ Créé en 2014, le « G5 Sahel » est un cadre de coopération entre cinq pays, le Tchad, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie, ayant à la fois des objectifs sécuritaires et le développement. En effet dans la région du Sahel, avec la porosité des frontières et le manque de contrôle, des groupes djihadistes semblent prospérer depuis 2012. Pour les combattre, mais aussi lutter contre le crime organisé et le trafic d'êtres humains, le G5 Sahel a officiellement lancé en 2017 une « force conjointe » transfrontalière.

du G5 Sahel nous protègent nous tous du terrorisme. Si ces forces n'ont pas les moyens de lutter efficacement contre le terrorisme, les menaces vont se répandre bien au-delà de la région et ce sont des menaces à la sécurité globale, collective de notre monde⁶.

Cet appel est d'autant plus important que les évolutions des modes d'opération des terroristes et des organisations, personnes ou Etats qui les financent rendent la lutte particulièrement ardue. Cette difficulté nécessite une convergence des efforts de prévention et de répression particulièrement élevée. Seulement, les efforts jusqu'ici déployés semblent rester insuffisants et disproportionnés par rapport à la taille de la menace. Le terrorisme fonctionne sur des fonds financiers énormes. Les premiers combats doivent, de ce fait, viser à couper les vannes de ravitaillement de cette importante ressource financière du terrorisme.

A cet effet les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) mises en place par les Etats, selon les recommandations du GIABA, devraient être de véritables leviers à même de produire des résultats sans appel. Mais ces CENTIF, dans la plupart des Etats de la sous-région ouest-africaine, n'arrivent pas véritablement à maîtriser tous les circuits des fonds illégaux qui circulent et qui alimentent les activités terroristes. Elles disposent certes d'une certaine autonomie, mais l'insuffisance des moyens institutionnels, les pesanteurs nationales et la corruption entre autres, font qu'elles ne parviennent pas encore à jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre le financement du terrorisme. F.

⁶ Antonio GUTERRES, 2019, « Sahel : "nous sommes en train de perdre du terrain face à la violence" <https://news.un.org>.

Oseiokyere (2010, p. 23) constate d'ailleurs que :

La plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest disposent de réglementations contre le blanchiment d'argent; ces réglementations sont soit dépassées soit simplement rangées dans les tiroirs.

De plus, lors du Sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Ouagadougou au Burkina Faso en septembre 2019, les Etats membres ont convenu de la mobilisation d'un fond d'un milliard de dollars sur quatre ans pour renforcer la lutte contre le terrorisme. Beaucoup d'indicateurs suscitent du scepticisme quant à l'atteinte de cet objectif dans la mesure où les fonds à mobiliser par le passé (notamment ceux nécessaires à un déploiement total du G5 Sahel par exemple) tardent encore à être réunis. Outre les éléments relatifs à la faiblesse des engagements des Etats, d'autres facteurs freinent également la lutte efficace contre le terrorisme.

1.2.2. Les reliques de la souveraineté

La lutte contre le financement du terrorisme constitue l'un des objectifs majeurs de toutes les stratégies de lutte contre le terrorisme. Cela s'explique par l'importance des flux financiers sur lesquels surfent les activités terroristes. Que ce soit à travers les organisations internationales ou directement, les Etats sont les premiers acteurs de cette lutte. J-M. Sorel (2009, p. 214) met l'accent sur l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme qui, selon lui :

Est devenue depuis les attentats du 11 septembre 2001, une préoccupation majeure des Etats et des organisations internationales.

Pendant très longtemps, les stratégies en vue de contrer le terrorisme se sont développées plus à l'échelle des Etats qu'à celle

d'organisations sous-régionales comme la CEDEAO. Mais l'impératif de fédération des efforts, de partage de renseignements, d'adoption de politiques plus inclusives et universalisées, se fait ressentir avec acuité. Malheureusement, les velléités souverainistes demeurent une pesanteur avec laquelle il faut encore compter.

Sur un plan théorique, cela paraît tout à fait compréhensible dans la mesure où une lutte collective suppose *a priori* une sorte d'institutionnalisation de la sphère internationale c'est-à-dire un certain degré de collectivisation des efforts individuels. Or il est un fait que les Etats sont et demeurent très friands de leur souveraineté en toutes circonstances. Dans l'espace CEDEAO, les velléités souverainistes s'illustrent de diverses manières.

D'un côté, l'affirmation des souverainetés se matérialise dans le devoir de l'Etat de protéger ses nationaux. En effet, au-delà des engagements que prennent les Etats collectivement pour lutter contre le financement du terrorisme, des actions isolées sont menées aux niveaux nationaux soit dans une logique de prévention ou dans une perspective de défense. Malheureusement, dans certaines circonstances, ces mesures deviennent des obstacles à la lutte efficace contre le problème qui lui, est transnational par essence.

De l'autre, c'est l'institution elle-même qui ne jouit pas de l'autonomie nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des politiques hardies au plan sous régional. L'on a encore en mémoire la récente fermeture des frontières du Nigeria avec le Bénin et le Niger, pour des raisons économiques. A ce propos, le président du Niger

Mahamadou ISSOUFOU dira, le 20 septembre 2019, au micro de RFI :

La fermeture des frontières nigérianes avec le Bénin il y a plus d'un mois, et plus récemment avec le Niger, constitue un obstacle à la réalisation de l'objectif principal de la Communauté, qui est de parvenir à la création d'une région ouest-africaine prospère et sans frontières.

Dénuée de tout moyen de pression, la CEDEAO se retrouve naturellement dans une situation presque léthargique et de dépendance totale vis-à-vis des Etats qui la composent. La conséquence directe de cette subordination est le non-respect des engagements.

En l'espèce, l'organisation sous régionale a sollicité à maintes reprises des fonds spéciaux pour renforcer ses mécanismes de lutte contre le terrorisme. Mais jusqu'au sommet de la CEDEAO de 2019 tenu à Ouagadougou, où une nouvelle levée de fond a été lancée, les anciens engagements financiers ne sont toujours pas tenus. L'attachement indéfectible des Etats à leur souveraineté est un fait quelque peu antinomique à l'élaboration de politiques globales contre le terrorisme.

2. La quasi-absence de politiques publiques communautaires de lutte contre le financement du terrorisme

La lutte contre le financement du terrorisme mobilise chaque jour des moyens de diverses natures. Ainsi, en plus des ressources financières qui semblent toujours insuffisantes, des institutions ont été mises en place afin d'appréhender plus efficacement le phénomène du terrorisme. Dans la CEDEAO, la principale institution de lutte contre le financement du terrorisme est le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le

Blanchiment d'Argent (GIABA). Seulement le combat entrepris peine à porter du fruit. Il importe dans ces conditions d'interroger l'architecture structurelle du GIABA, puis les autres dispositifs de lutte contre le terrorisme.

2.1. Les limites structurelles du GIABA

Le terrorisme tire sa vitalité des activités criminelles connexes. Il s'agit entre autres du trafic des stupéfiants, des personnes, et du blanchiment des capitaux. A cet effet le GIABA, constitue un instrument sous-régional de type Groupe d'Action Financière (GAFI), très pertinent dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Malheureusement, il peine à s'acquitter efficacement de sa mission en Afrique de l'ouest malgré la place qui lui est reconnue dans ce combat. A l'analyse, cette lacune différentielle s'explique non seulement par un décalage entre le mécanisme GIABA et son ressort, mais aussi par des politiques publiques communautaires trop embryonnaires ou insignifiantes.

2.1.1. Le déphasage entre le mécanisme GIABA et son terrain d'application

Depuis sa création par la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de la CEDEAO en 2000, le GIABA, s'est avéré comme un outil plus ou moins efficace dans la lutte contre les sources de ravitaillement financier des organisations terroristes à travers une lutte menée au prime abord contre le blanchiment de capitaux. Et tel qu'évoqué dans le rapport 2013 du GAFI sur le financement du terrorisme en Afrique de l'ouest :

Dans les circonstances actuelles, le GIABA a enregistré des résultats relativement bons visant à soutenir les ripostes pertinentes contre les activités

illicites axées sur l'amélioration des lois et règlements et le renforcement de la capacité des organismes de répression criminelle à lutter contre le blanchiment de capitaux.

Perçue sous cet angle, le GIABA peut se féliciter du travail qu'il abat car ses activités reflètent plus ou moins fidèlement les recommandations du GAFI auquel il doit l'essentiel de son architecture. Selon son plan stratégique 2016-2020, le GIABA a pour mandat d'aider ses États membres à élaborer des lois et stratégies nationales qui sont conformes aux règles et normes internationales acceptables de LBC/FT.

Seulement, les circuits financiers qu'on observe dans la CEDEAO comme dans la plupart des pays en développement, échappent de beaucoup aux stratégies d'actions du GAFI et donc du GIABA.

En effet, selon le rapport 2017 de la Banque mondiale, l'Afrique subsaharienne a un secteur informel très développé qui couvre entre 20 et 65 % du PIB. Il y est précisé que :

Les prestataires de services du secteur financier informel ne sont pas assujettis à une quelconque surveillance ou réglementation dans l'exécution de leurs activités, ce qui rend difficile pour n'importe quel pays de contrôler efficacement les risques de BC/FT dans le secteur financier informel. Ainsi, les pays possédant un secteur financier formel de large envergure sont moins susceptibles d'avoir des régimes de LBC/FT efficaces. Aussi, les prestataires de services financiers informels sont plus aptes à attirer les activités criminelles organisées, puisqu'ils facilitent les transferts et services financiers utilisant des canaux informels à l'abri de tout traçage ou détection.

Les plans d'action du GAFI, plus opérationnels dans les pays développés où la grande partie de l'activité

économique est suivie de près par les banques, ne peuvent pas fonctionner avec la même efficacité dans les pays du sud à l'instar de ceux de la CEDEAO. L'économie informelle peut ainsi se révéler comme un puissant levier sur lequel s'appuient les organisations terroristes dans le financement de leurs activités. Dans ces conditions, le GIABA devrait envisager de procéder à des réformes internes profondes, notamment en ce qui concerne ses mécanismes de contrôle et de surveillance des circuits financiers, afin de mieux s'adapter à son environnement d'application.

Il conviendrait d'abord d'améliorer l'analyse stratégique des tendances, modèles et impacts et, ensuite, d'examiner les réponses appropriées en termes de politiques dans la région afin de garantir comme cela transparaît dans le plan stratégique susmentionné du GIABA « *une communauté du GIABA protégée contre les produits d'activités illicites et le financement des activités terroristes* ».

2.1.2. L'échec d'une politique publique communautaire trop embryonnaire

Ces dernières décennies, l'Afrique de l'ouest fait face au défi sécuritaire majeur de son histoire. Le terrorisme a fait plus de victimes qu'aucun autre phénomène ne l'eût fait dans le passé. L'ampleur des dégâts matériels et de perte en vies humaines est très importante. Alors que l'EI (Daech) et les affiliés d'Al-Qaida collaborent entre eux pour entreprendre des attaques de plus en plus sophistiquées en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger, au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, l'État islamique du Grand Sahara, Boko Haram et sa faction dissidente islamique dite État islamique en Afrique de l'Ouest continuent de terroriser les populations

locales et d'attaquer les forces de sécurité. Selon le site *Long War Journal*, « *le Mali, le Niger et le Burkina Faso totalisent 257 attaques en 2016, soit une hausse impressionnante de 150% par rapport à l'année précédente* ».

Problème régional, solutions régionales dit-on ! L'envergure de la menace terroriste dans la sous-région ouest africaine en fait un problème public qui impose aux États de la zone des solutions publiques coordonnées. Cette idée est celle que défend J.-P. Laborde (2013) en affirmant que « *la coopération régionale est la seule solution pour renforcer le contrôle des mouvements de biens et de personnes* »

Bien plus, il conviendrait mieux que les États de l'espace CEDEAO s'engagent dans une logique centralisée en veillant à transcrire les propositions de solutions en véritables politiques publiques, de sorte à faire naître pour la CEDEAO et en ce qui concerne le domaine de la sécurité en général, une véritable politique publique communautaire de la sécurité.

Selon L.-A. Thérroux-Bénoni, Directrice régionale de l'Institute for Security Studies (ISS) :

La CEDEAO doit revendiquer un peu de leadership dans la lutte régionale contre le terrorisme. L'organisation doit combler les lacunes par une coordination stratégique, l'identification et le partage des meilleurs pratiques, ainsi que l'orientation et la création de synergies.

Autrement dit, il est attendu de l'institution sous régionale ouest africaine un degré d'institutionnalisation assez poussée afin de pouvoir décider de manière centralisée au sein de son espace de couverture. Malheureusement, il est évident que le milieu international est de tout temps réfractaire à une institutionnalisation absolue à l'image de l'organisation interne des États. Et

comme le faisait remarquer F. Petiteville (2014, p. 441) :

Entendre "politique internationale" au sens de politique publique internationale suppose en effet une conception du milieu international qui n'est pas neutre. S'il existe des politiques publiques internationales, c'est que l'anarchie internationale (l'absence d'autorité mondiale s'imposant aux États), propriété jugée distinctive du milieu international par toutes les grandes théories des relations internationales (réalisme, libéralisme, constructivisme), est susceptible d'être désormais suffisamment "organisée", voire institutionnalisée, pour se prêter à des régulations par des "politiques publiques.

Ainsi les difficultés permanentes dans la lutte contre les sources de financement du terrorisme seraient essentiellement liées à la faiblesse des politiques dédiées à cette lutte lorsqu'elles existent. Les causes de cet état de fait sont à rechercher généralement – et comme nous l'avons vu un peu plus haut – dans les reliques de la souveraineté, pour laquelle les États restent souvent inflexibles.

2.2. L'inefficacité des dispositifs corollaires à une lutte efficace contre le financement du terrorisme

Au lieu de mobiliser plus d'énergie, la lutte contre le financement du terrorisme semble s'essouffler chaque jour un peu plus du fait de la résilience des organisations terroristes. Il résulte de ce fait que la défaillance des mécanismes de coopération interrégionale et le commerce florissant des armes légères et de petit calibre constituent une pesanteur sérieuse dans la lutte contre les sources de financement du terrorisme.

2.2.1. Les mécanismes de coopération interrégionale aux contours incertains

L'appel à la synergie d'actions pour contrer la progression du terrorisme a été un leitmotiv longtemps scandé et repris par toutes les parties prenantes engagées dans cette lutte aussi bien au plan universel, régional que local. Ainsi, du GAFI aux CENTIF, en passant par le GIABA et les autres mécanismes sous régionaux de lutte contre le terrorisme, le vœu d'une fusion des efforts, de partage de renseignements pertinents et de mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour affronter efficacement le phénomène, se fait de plus en plus raisonnant. Cependant, il apparaît clairement que les actes peinent à suivre les discours.

Le terrorisme constitue une menace globale s'attaquant aux fondements même de la vie et mettant en branle la sécurité sociétale. C'est dire qu'aucun espace régional n'est aujourd'hui à l'abri d'attaques terroristes, comme nous le montre d'ailleurs l'actualité internationale. Ainsi la coopération interrégionale dans la lutte contre l'expansion du terrorisme doit cibler les sources de ravitaillement et d'approvisionnement dont bénéficient les groupes terroristes. Pour cela, le rapport de la conférence de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente publié en novembre 2016 relève que :

L'harmonisation des juridictions paraît essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace des mesures visant à lutter contre le terrorisme.

Malheureusement, les stratégies de lutte de chaque regroupement régional ou sous régionale ne convergent toujours pas et très souvent, du fait des intérêts peu ou

prou convergents. Cette diversité d'intérêts permet dans une certaine mesure d'expliquer par exemple la faiblesse de la coopération entre la CEMAC et la CEDEAO dans la lutte contre le terrorisme lorsqu'on sait que les pays de ces deux (2) zones géographiques sont constamment la cible d'attaques terroristes. Sur la circulation des armes légères et de petits calibres par exemple, les approches du contrôle de la CEDEAO diffèrent sur plusieurs points de celle de son équivalent en Afrique centrale alors que la menace est de même nature.

Au plan mondial, le niveau de coopération entre la CEDEAO et les autres organisations internationales dans la lutte contre le financement du terrorisme n'est également pas de nature à aider véritablement à endiguer définitivement le fléau, nonobstant les appels à plus de coopération. De l'avis du Secrétaire général des Nations Unies, la lutte contre le financement du terrorisme et donc du terrorisme lui-même dans le sahel, n'est pas un problème typiquement africain. Elle fait partie de ces questions qui méritent d'être inscrites sur l'agenda de l'ONU comme l'avaient recommandé les Présidents des pays du G5 Sahel.

On peut donc se réjouir de l'adoption de la résolution 2462 du Conseil de Sécurité le 28 mars 2019 qui définit un ensemble de mesures contraignantes permettant de mieux contrôler en étroite collaboration avec les autres mécanismes internationaux tels le GIABA, les circuits de financement du terrorisme en décidant que tous les États veilleront, d'une manière conforme au droit international humanitaire, aux droits de l'homme, et au droit des réfugiés, à ériger en infractions pénales graves la fourniture ou la collecte de fonds, de biens financiers ou de ressources

économiques ou financières et d'autres services connexes dans l'intention de les utiliser pour des activités terroristes.

2.2.2. Le commerce florissant des ALPC

Pour M. D. Sarr (2010, p. 101), « du conflit libérien à celui Sierra Léonais dans les années 2000, sans oublier les multiples conflits opposant les États à des groupes armés en Afrique, les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) dominent aujourd'hui le théâtre des conflits sur le continent ». Les armes légères et de petits calibres (ALPC) sont citées dans la plupart des conflits sur le continent africain que ce soit dans les querelles intra et intercommunautaires, les guerres locales, les insurrections armées, les activités rebelles armées. Aujourd'hui le trafic des ALPC est l'un des facteurs d'amplification du terrorisme en Afrique de l'ouest du fait des failles de contrôle qu'il parvient à exploiter pour pourvoir les groupes armés d'armes qui leur permettent ainsi d'être actifs.

En effet, la CEDEAO s'est dotée d'instruments juridiques contraignants pour endiguer la libre circulation des ALPC. Il s'agit d'abord du moratoire (1998), puis de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petits calibres, leurs munitions et autres matériels connexes adoptée en 2006 et entrée en vigueur le 29 septembre 2009. Ce texte contient les principes et exceptions qui encadrent la circulation des ALPC au sein de l'espace sous régional. Malheureusement, la plus grande faille qu'exploitent les organisations terroristes et les réseaux de vente illicite d'armes est la porosité des frontières dans la zone d'Afrique de l'Ouest. Pour F. L. Keili (2008, p. 7) :

La porosité des frontières en Afrique de l'ouest joue un rôle considérable sur la prolifération. Les points de passage non surveillés et l'ampleur de la corruption, favorisent le trafic illicite d'armes. Même si de nombreux conflits sont terminés, la contrebande et le commerce illicite d'armes continueraient à progresser.

Les armes circulent à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'armes individuelles ou de grosses quantités. Les frontières entre les États d'Afrique de l'Ouest sont longues et parcourues de sentiers qui ne sont pas bien surveillés ou qui ne le sont pas du tout. Keili (2008) précise que :

Par exemple, plus de 150 points de passage illégaux avaient été repérés entre la Sierra Leone et deux pays voisins, la Guinée et le Libéria. Et moins de 11% du personnel des douanes, de l'immigration et de la sécurité devaient contrôler plus de 85% de ces points de passage. Il en est de même pour les pays du sahel notamment le Mali, le Niger, le Burkina Faso etc. qui à la suite du conflit libyen, se sont vus envahis par un trafic d'ALPC sans précédent.

De plus, il subsiste encore dans la sous-région des réseaux de trafiquants qui produisent localement ces armes, contribuant ainsi à fragiliser les équilibres sécuritaires.

Les ALPC ne sont pas considérées comme des marchandises au sens de l'article 45 du Traité révisé de la CEDEAO ; mais leur prolifération constitue un facteur déstabilisant pour les États membres de la CEDEAO et une menace pour la paix et la sécurité des populations. Elles sont, en même temps, un véritable levier de développement des sources de revenus des groupes terroristes et leur trafic, un grenier pour ces groupes.

Conclusion

Le terrorisme endossé à l'économie de marché, s'autofinance et profite plus de la faiblesse des États et leurs richesses. Il est surtout organisé, et non plus improvisé ou conjoncturel. Il prêche, recrute, terrorise et prospère dans des milieux instables, pauvres, économiquement et/ou politiquement instables.

Les groupes terroristes en Afrique de l'Ouest se financent de plusieurs manières, notamment à travers leurs relations avec les communautés tribales et locales des différents pays et régions concernés par leurs activités. La recrudescence des attentats terroristes dans la région ouest-africaine montre, s'il en était besoin, que les auteurs de ces actes ont une puissance grandissante et un niveau de préparation de plus en plus élevé.

Le vas-et-viens entre sphères criminelles et terroristes que nous avons évoquées plus haut sous le vocable « théorie des hybrides » emprunté à Jean-François Gayraud rend la lutte contre le fléau du terrorisme plus complexe. Alors que le GAFI et les Institutions du même type (le GIABA notamment) semblent tant bien que mal s'acquitter du mandat qui leur est confié, on peut se poser la question de savoir comment peut-on prétendre lutter efficacement contre un fléau dont les contours restent encore extrêmement mutants. Le financement du terrorisme en 2000 est forcément différent de celui de 2020. Frédéric Compin affirme dans ce sens que :

La détection des activités terroristes par l'analyse des flux financiers demeure difficile à appréhender dans la mesure où les opérations financières susceptibles de financer du terrorisme prennent le plus souvent la forme d'opérations ponctuelles, fractionnées et de faible

montant. Le caractère atypique des flux financiers analysés permet notamment de mettre en exergue un risque terroriste. Le milieu associatif, les petites entreprises et les personnes physiques représentent les principaux acteurs susceptibles de contribuer au financement d'activités terroristes.

Au terme de cette analyse, les arguments semblent donc questionner à juste titre la pertinence de l'usage de l'« arsenal anti-blanchiment » pour combattre le financement du terrorisme. Peut-être faut-il se méfier de l'idée reçue selon laquelle la surveillance des flux financiers internationaux et la coopération entre les Etats sont les seuls moyens pour lutter contre les réseaux terroristes. Compte tenu de l'opacité et de la complexité des moyens utilisés par les terroristes pour financer leurs actions, on pourrait dire qu'il est pratiquement impossible d'empêcher les groupes terroristes de disposer des fonds dont ils ont besoin. Les outils qu'ils utilisent pour se financer sont généralement très éloignés des mécanismes du blanchiment et de la haute technologie financière.

Bien souvent, ces mouvements terroristes s'autofinancent en utilisant le produit de trafics divers et du grand banditisme. Par ailleurs, quand ils ont recours à un financement extérieur, il prend de moins en moins la forme de transferts sur les marchés classiques de capitaux, mais relève davantage d'un usage détourné de fonds parfaitement légaux. Peut-être que la lutte contre le terrorisme et son financement ne passe pas exclusivement par l'adoption de conventions, résolutions et par le renforcement de mesures répressives, sécuritaires et judiciaires. Elle devrait surtout s'accompagner comme l'affirme Fabien Jakob :

D'une recherche des causes profondes du phénomène, causes extrêmement variées (économiques, politiques, culturelles), et s'attaquer à leurs racines, ce qui n'est pas une mince affaire.

Et même si la mise en œuvre d'une politique publique communautaire de la lutte contre le terrorisme dans la CEDEAO, à l'instar des politiques communes dans les domaines du commerce, de l'agriculture ou de la banque paraît une piste intéressante, couper les sources de revenus et de financement aux terroristes suffira-t-il à les arrêter et à endiguer le phénomène et son cortège de victimes ? La question reste posée car un ancien ponte du renseignement intérieur s'est exclamé dans une interview accordée à Anne Vidalie, à l'occasion de l'ouverture du procès d'Abdelkader Merah en octobre 2017 à Paris :

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un terrorisme *low cost* : les "types" voyagent en bus ou en voiture, se font héberger par des copains. Quant à leurs ressources, elles passent le plus souvent sous les radars policiers, qu'il s'agisse de prestations sociales, de petits crédits à la consommation ou du produit de trafics en tout genre.

Références bibliographiques

- BAYART Jean François et al, 2019, *L'Etat de distorsion en Afrique de l'ouest : des empires à la nation*, Paris, Karthala, p 100.
- BUZAN Barry, 2007, *People, State and Fear*, Colchester, ECPR Press, 3ème Ed, p. 311.
- CRETTEZ Xavier, 2000, « Politique et violence : comprendre le terrorisme », *Cahiers de la sécurité intérieure*", n°38.
- DELVILLE Lavigne, 2018, « Les réformes de politiques publiques en Afrique de l'Ouest, entre politiques et extraversion. Eau potable et foncier en

milieu rural (Bénin, Burkina Faso) », *Gouvernement et action publique*, vol 2018/2 n° 2, p. 53-73.

FOFANA Kader Ibrahim, 2016, *L'Afrique de l'Ouest face à la menace djihadiste, Regard prospectif à échéance 2020*, Paris, L'Harmattan", 173 pages.

FORSON Viviane, 2019, « Sommet de la CEDEAO : un plan d'action antiterroriste à un milliard de dollars », www.leparisien.fr.

HASSENTEUFEL Patrick, 2010, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157, p. 50-58.

KEILI F. Langumba, 2008, « Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'ouest », *La dynamique complexe des armes Légères en Afrique de l'Ouest*, pp 5-11.

NAPOLEONI Loretta, 2004, *Qui finance le terrorisme international ? IRA, ETA, Al Qaida... Les dollars de la terreur*, Sébastien Marty, Autrement Frontières, 2005, p. 358.

MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, 1989, *Politiques publiques*, Paris Presses universitaires de France, p. 392.

OSEIOKYERE Frank, 2010, « Nouvelles menaces à la sécurité en Afrique de l'Ouest : blanchiment d'argent et terrorisme », *A la découverte de la CEDEAO, Paix et Sécurité dans une CEDEAO des Peuples*, Abuja, pp 25 – 29.

PETITEVILLE Franck, 2014, « Politiques internationales », Laurie Boussaguet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 437-446.

SAIDOU Abdoul Karim, 2019, « La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger », *International Development Policy*

| *Revue internationale de politique de développement*, p.22.

SARR Mame Dior, 2010, « La dimension genre et la lutte contre la prolifération des ALPC dans l'espace CEDEAO », *A la découverte de la CEDEAO, Paix et Sécurité dans une CEDEAO des Peuples*, Abuja p. 108.

SOREL Jean-Marc, 2009, « La lutte contre le financement du terrorisme : perspective transatlantique », *Cahiers internationaux*, p. 214.

Rapport du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur le financement du terrorisme en Afrique de l'ouest, 2013

Rapports du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme dans la CEDEAO (GIABA), 2012, 2013, 2016.

Sites web consultés :

www.un.org/press/fr.

<http://lefigaro.fr>

www.leparisien.fr

<http://journals.openedition.org/conflits/1526>

<http://journals.openedition.org/conflits/1526>

www.voaafrique.com

www.agencecofin.com

<https://wathi.org>

www.aa.com.tr/fr .

www.lemonde.fr

www.jeuneafrique.com

Numéro 001 mars 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS N°001 Mars 2021

